



Saint-Pol-de-Léon Pêche au bar. Dans l'espoir d'un compromis



Les pêcheurs plaisanciers se sont retrouvés au Centre nautique, dimanche 11 février

L'assemblée générale des Pêcheurs plaisanciers et sportifs de Pempoul s'est tenue, dimanche 11 février, dans les locaux de l'école de voile de La Groue, sous la présidence de Pascal Grall. Devant une trentaine d'adhérents et en présence de Nicolas Floch, maire, accompagné par Hervé Jezequel, premier adjoint, et Jean Marc Cueff, adjoint aux associations, le président et son bureau (composé du secrétaire Lucien Norroy, du vice président Jean Pierre Bouchalais et du trésorier Christian Patez) ont détaillé les principales informa-

tions émises lors du dernier conseil portuaire : le nombre de mouillages attribués, pour l'année 2018, les travaux exécutés sur les mouillages (changement de chaînes, d'emerillons, de tiges de bouées, etc.), les tarifs des contrats de location des mouillages (inchangés) avant de débattre sur la règle précisant les lignes de mouillages.

Nouvelles règles

Concernant la pêche au bar, Pascal Grall a souligné le travail de Jean Kiffer, le président de la FNPP

(Fédération nationale des pêcheurs et plaisanciers), pour trouver un compromis acceptable pour tout le monde. Il a annoncé les nouvelles dimensions pour la palourde « japonaise » (3,5 mm) et les coques (2,7 mm). Avant de procéder au tirage de la traditionnelle tombola, les adhérents ont sollicité davantage de tolérance dans le stationnement de leurs véhicules, lorsqu'ils doivent descendre en bas de la cale, à basse mer, pour récupérer leur matériel. Les représentants de la municipalité en ont pris note.